



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CALVISSON DU 20 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le vingt juillet à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 13 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation : 13 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Nombre de procurations : 0

Nombre de voix : 25

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, Mme Julie Jouve, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, M. Alain Héraud, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Janet Zaragoza, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, M. Yves Rimey, Mme Marie-Claire Balsan, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni.

Absents excusés :

M. Frédéric Brauge

Mme Béatrice Leccia

Mme Jennifer Euzet

Mme Clémentine Bouvier

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claire Balsan

**DEL2020\_062**

**Création d'un poste d'adjoint du patrimoine saisonnier à temps complet**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 15 juin dernier relative à la création d'un poste d'adjoint du patrimoine saisonnier à raison de 15 heures par semaine, pour la période du 18 juillet au 6 septembre 2020,

Monsieur le maire indique qu'il convient d'augmenter le temps de travail de l'agent saisonnier et de l'employer à temps plein.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- D'approuver la création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet pour la période du 18 juillet au 6 septembre 2020.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Présents	25
Procurations	00
Nombre de voix	25
Pour	25
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.  
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Certifié conforme au registre.

Pour le Maire empêché

Le maire,  
André SAUZEDE

